

Gouvernement de la République du Vanuatu
Politique de suivi et d'évaluation



Préparé par :

La Section de suivi et de l'évaluation,

**Service de la politique stratégique, de la planification et de la coordination de
l'aide**

Bureau du Premier ministre

Mars, 2018

Remerciements

Le gouvernement du Vanuatu exprime sa profonde gratitude aux nombreuses personnes, institutions, services et organisations qui ont fourni des perspectives, des idées et un soutien précieux tout au long du processus de l'élaboration de cette politique nationale de suivi et d'évaluation ; plus précisément, les contributions fournies par les ministères, les autorités provinciales et le Bureau national des statistiques qui ont été extrêmement utiles. Le gouvernement exprime également sa reconnaissance au PNUD et la gouvernance pour la croissance, ainsi qu'au gouvernement australien pour son soutien continu dans le développement de cette politique.

Cette politique a été élaborée au cours d'un processus de consultation et d'examen de deux ans avec les principales parties prenantes et sert de guide principal sur la manière dont le gouvernement du Vanuatu définit et cherche à développer les dispositions pour développer et utiliser le suivi et l'évaluation de façon à s'assurer que les objectifs prioritaires nationaux sont atteints à travers le Vanuatu 2030 : Le plan du peuple, le plan national de développement durable.

La rédaction de ce plan et les rapports justificatifs contextuels de base ont été entrepris par plusieurs auteurs et coordonnés par le Service des politiques stratégiques, de la planification et de la coordination de l'aide.

Toutes les contributions et le soutien reçus ont été accueillis avec reconnaissance et vivement appréciés.

Cette politique a été élaborée par le service de la politique stratégique, de la planification et de la coordination de l'aide.

République du Vanuatu

Port Vila, mars 2018

Table des matières

Abréviations and acronymes	ii
1. Contexte	3
2. Objectifs	4
3. Principes	4
4. Énoncé de politique	7
5. Définitions et termes	7
6. Rôles et responsabilités	9
6.1 Section de suivi et d'évaluation	10
6.2 Bureau national des statistiques.....	11
6.3 Ministères responsables	13
6.4 Ministère des finances et de la gestion économique	13
6.5 Parlement.....	14
6.6 Entreprises commerciales d'État et organes statutaires	14
6.7 Coordination de l'aide.....	14
6.8 Gouvernements provinciaux.....	15
6.9 Comités sectoriels du S&E	15
7. Renforcement des capacités.....	16
7.1 Section du S&E	16
7.2 Ministères	16
Annexe 1: Autres définitions du S&E	18
Annexe 2: ECE et organes statutaires	19
Annexe 3: Cycle de planification et de suivi	20

Abréviations and Acronymes

RAD	Rapport annuel de développement
ECE	Entreprises commerciales d'État
CdM	Conseils des ministres
CCD	Conseil consultatif de développement
SPSPCA	Service de la politique stratégique, de la planification et de la coordination de l'aide
SIGF	Système d'information de la gestion financière
S&E	Suivi et évaluation
PSE	Politique de suivi et d'évaluation
SIG	Système d'information de la gestion
ONG	Organisation non-gouvernementale
CNP	Cadre national de planification
PNDD	Plan national de développement durable (Vanuatu 2030)
SNDS	Stratégie nationale pour le développement de la statistique
BPM	Bureau du Premier ministre
APP	Analyste principal des politiques
CCS	Conseil consultatif des statistiques
ODD	Objectifs de développement durable
RS	Rapport semestriel
BNS	Bureau national des statistiques

Avant-propos

Au nom du peuple et du gouvernement du Vanuatu, je suis heureux de vous présenter la politique nationale du suivi et de l'évaluation.

Ce plan servira à établir des structures et des normes communes pour un suivi et une évaluation efficaces afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la résilience de la prestation des services.

Le suivi et l'évaluation aident énormément le gouvernement à présenter de l'information utile, à mieux comprendre et, surtout, à rendre compte des commentaires sur l'efficacité des politiques et des programmes gouvernementaux. Ils fournissent également des informations sur les principales contraintes affectant la mise en œuvre des programmes, des politiques et des projets gouvernementaux, et de processus de suivi et d'évaluation efficaces peuvent aider le gouvernement à s'orienter vers une meilleure gestion axée sur les résultats et l'élaboration de politiques et, en fin de compte, de meilleurs résultats en matière de développement. En outre, le suivi et l'évaluation sont intrinsèques au processus de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, que le gouvernement du Vanuatu s'est engagé à effectuer.

La Politique nationale du suivi et de l'évaluation met l'accent sur le suivi et l'évaluation dans le cadre plus large de la responsabilité de gestion du gouvernement. Il clarifie les rôles et les responsabilités des ministères, des agences, des entreprises commerciales d'État et des organes statutaires dans le cadre du suivi, de l'évaluation et de la réalisation de rapports.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de la Politique nationale du suivi et de l'évaluation et le gouvernement espère que toutes les activités de suivi et d'évaluation du gouvernement seront développées en utilisant ses orientations et ses mécanismes dans les années à venir.

M. Charlot Salwai Tabimasmass

Premier ministre

1. Contexte

Au fil des ans, le gouvernement du Vanuatu a mis en œuvre plusieurs initiatives de développement national, notamment le Programme de réforme global (PRG) en 1997, le Programme d'action prioritaire (PAP) en 2006 et le 'Planning long and acting short' (PLAS) en 2009 et actuellement le Plan national de développement durable (PNDD) 2016-2030. À la suite de ces initiatives stratégiques, d'importants programmes et projets ont également été exécutés pour répondre aux besoins de développement du pays. Cependant, la capacité du gouvernement à comprendre et à tirer des leçons des résultats de ces programmes a été mitigée et, dans certains cas, inconnue.

Le suivi et l'évaluation aident énormément le gouvernement à présenter de l'information utile, à mieux comprendre et, surtout, à rendre compte des commentaires sur l'efficacité des politiques et des programmes gouvernementaux. Le suivi et l'évaluation fournissent des informations sur les principales contraintes affectant la mise en œuvre des programmes, politiques et projets gouvernementaux. Un processus de suivi et d'évaluation efficace peut aider le gouvernement à améliorer la gestion axée sur les résultats et l'élaboration de politiques. En outre, le suivi et l'évaluation sont intrinsèques au processus de suivi des progrès des ODD, que le gouvernement de Vanuatu s'est engagé à effectuer.

Le suivi et l'évaluation sont les outils utilisés par le gouvernement pour évaluer la performance et identifier les facteurs contribuant à la prestation de services dans tous les programmes et politiques du gouvernement, y compris le Vanuatu 2030 : le Plan national de développement durable 2016-2030 et la politique du suivi et de l'évaluation (PSE) s'aligne avec le cadre de suivi et d'évaluation basé sur les résultats du PNDD.

La PSE est applicable dans toutes les entités gouvernementales aux niveaux national, provincial et local. Elle est complétée par les lignes directrices de planification, de budgétisation et de suivi, tenant compte des risques, pour les administrations infranationales (Instruction n ° 001/2016 / SAL / Mdl), élaborées par le Service des autorités locales du Ministère de l'intérieur en 2016. Ce mécanisme est conçu pour permettre la circulation de l'information des communautés et districts, aux provinces et, finalement, au gouvernement national.

2. Objectifs

Le gouvernement reconnaît l'importance d'avoir la PSE en place. En tant que telle, le but de la politique du suivi et de l'évaluation est le suivant :

Établir des structures et des normes communes pour un suivi et une évaluation efficaces afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la résilience de la prestation de services.

En outre, la PSE est liée au cadre stratégique global du gouvernement à travers le Vanuatu 2030 : le Plan national de développement durable pour 2016-2030 et le projet Société 6 : Institutions solides et efficaces, qui vise à atteindre :

Un secteur public dynamique avec des principes de bonne gouvernance et des institutions solides offrant le soutien et les services attendus par tous les citoyens du Vanuatu.

L'objectif politique SOC 6.9 contenu dans le projet Société 6 de Vanuatu 2030 a pour but de :

Renforcer la recherche, les données et les statistiques pour la responsabilisation et la prise de décision.

Le but du PSE est d'exposer l'importance de suivre des pratiques de S & E de bonne qualité dans l'ensemble du gouvernement, et les aspects clés d'un S & E efficace. La PSE souligne l'importance de la collecte et du partage de données ; qui est responsable de l'utilisation de cette information ; comment mieux réunir des informations et rendre compte des progrès au niveau local et ministériel, de la mise en œuvre du PNDD, des projets de développement et des décisions du Conseil des ministres incluant les questions transversales telles que l'inégalité hommes-femmes, l'inclusion sociale, le climat, l'environnement et les risques des catastrophes.

Le PSE aborde trois domaines critiques pour une mise en œuvre efficace du suivi et de l'évaluation au sein du gouvernement :

1. Principes de la politique de S & E
2. Définitions des termes de suivi et d'évaluation, des rôles, des responsabilités et des mandats dans l'ensemble du gouvernement en ce qui concerne le suivi et l'évaluation et la réalisation des rapports
3. Les activités de renforcement des capacités nécessaires pour un suivi et une évaluation efficaces

Cette PSE met l'accent sur le suivi et l'évaluation dans le cadre plus large de la responsabilité de la gestion du gouvernement. La PSE clarifie les rôles et les responsabilités des ministères, des agences, des entreprises commerciales d'État (ECE) et des organes statutaires dans le cadre du suivi, de l'évaluation et des réalisations de rapports. Elle clarifie également le rôle de la section de S & E du Service de la politique stratégique, de la planification et de la coordination de l'aide (SPSPCA) en tant que coordinateur pour le S & E au sein du gouvernement.

3. Principes

La PSE est basée sur les principes suivants :

Le S & E est axé sur le développement

- Les variables reflétant la performance institutionnelle et la prestation de services sont analysées et examinées, les liens sont identifiés et des stratégies adaptées sont formulées.
- Les effets possibles des interventions de S & E sont prises en compte et reflétés dans les plans et leurs résultats réels sont suivis et analysés de manière systématique et cohérente, notamment en ce qui concerne le PNDD et d'autres outils de planification qui visent le développement.

Le S & E est entrepris avec éthique et intégrité

- Les processus garantissent l'utilisation responsable des informations personnelles et sensibles

Le S & E est axé sur l'utilisation

- Les produits de S & E répondent aux connaissances et aux besoins stratégiques concernant l'identification des résultats, des impacts, de l'efficacité et de l'efficience

Le S & E est méthodologiquement solide

- Des indicateurs communs et des méthodes de collecte de données sont utilisés partout au gouvernement dans la mesure du possible pour améliorer la qualité des données et permettre l'analyse des tendances

- Les constatations sont clairement fondées sur des preuves et des analyses systématiques

Le S & E est efficace sur le plan opérationnel

- En tant que composante intégrée de la gestion publique, le suivi et l'évaluation sont une procédure normale et standardisée

4. Énoncé de politique

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'exercice du suivi et de l'évaluation et a élaboré cette politique nationale du suivi et de l'évaluation pour définir l'engagement du gouvernement, dirigé par le ministère du Premier ministre :

Pour promouvoir la responsabilisation pour la réalisation des politiques et des objectifs du programme à travers l'évaluation des résultats et l'efficacité à différents niveaux ;

Pour promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage à partir des résultats obtenus au sein des ministères et des services et entre ceux-ci, afin de prendre des décisions sur les politiques, stratégies, gestion de programme et projets afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la résilience de la prestation des services ;

Pour établir des structures, normes et exigences communes pour un suivi et une évaluation efficaces et un système de S & E à l'échelle du gouvernement qui harmonise les rapports sur tous les programmes gouvernementaux, y compris les rapports sur la mise en œuvre de Vanuatu 2030 : Le plan national de développement durable. Cela inclut et n'est pas limité à : tous les ministères du gouvernement, toutes les autorités locales, les organes statutaires du gouvernement et les entreprises commerciales d'État. Dans cette mesure, des modifications législatives seront apportées, le cas échéant, pour exploiter et appliquer les exigences de cette politique ;

Pour avoir des capacités de S & E disposant de ressources suffisantes responsables des suivi, des évaluations de toutes les politiques gouvernementales, des programmes et de la recherche nationale, et renforcer les capacités des agents de S & E à travers le gouvernement et toutes ses agences. Le gouvernement prend en compte ici les limites de la capacité existante au sein de la Section de S & E et la localisation au sein du SPSPCA ;

Pour s'assurer que toutes les informations recueillies par le biais des programmes, politiques et projets de S & E du gouvernement respectent une éthique solide qui tient compte de toutes les sensibilités et respectent la culture de Vanuatu ;

Pour garantir des définitions standard et l'utilisation contextuelle des termes clés de suivi et d'évaluation, selon les termes dans le document de politique.

5. Définitions et termes

Comprendre les définitions et termes relatifs au S & E afin que tous les organismes gouvernementaux et les parties prenantes soient conscients de ce qui est attendu tout au long du processus de S & E et que le type d'informations à recueillir et à rapporter soit essentiel au succès du S & E. Le fondement de cette prise de conscience est de comprendre que le suivi et l'évaluation fournissent au gouvernement deux outils distincts mais complémentaires. La figure 1 ci-dessous donne un aperçu du suivi et de l'évaluation.

Tableau 1 : Rôles complémentaires du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats *

Suivi	Évaluation
Clarifier les objectifs	Analyser pourquoi les résultats prévus ont été ou n'ont pas été atteints
Associer les activités et les ressources aux objectifs	Évaluer les contributions spécifiques des activités aux résultats

Transformer les objectifs en indicateurs et cibles de performance	Examiner le processus de mise en œuvre
Recueillir des données sur ces indicateurs, comparer les résultats réels aux cibles	Examiner les résultats inattendus
Faire état des progrès réalisés et envoi des avertissements en ce qui concerne les problèmes	Donner des leçons, met en évidence les réalisations importantes ou les possibilités du programme, et suggère des recommandations d'amélioration

*Banque mondiale 2004

La PSE définit le suivi et l'évaluation comme suit :

Suivi : Le *suivi* est le processus consistant à recueillir des informations sur la pratique et la performance réelles et à veiller à ce que ce qui est prévu se produise réellement. Il s'agit d'une collecte et d'une analyse systématiques des informations à mesure qu'un projet / programme progresse. Il vise à améliorer l'efficacité et l'efficacité d'un projet / programme ou d'une organisation. Il est basé sur les objectifs fixés et les activités prévues au cours des phases de planification du travail. Cela aide à garder le travail sur la bonne voie et permet à la direction de savoir quand les choses vont mal. Cela vous permet de déterminer si les ressources dont vous disposez sont suffisantes et bien utilisées, si la capacité dont vous disposez est suffisante et appropriée et si vous faites ce que vous aviez prévu de faire.

Évaluation : L'*évaluation* consiste à vérifier l'efficacité du processus, de la tâche ou du résultat. Il s'agit de porter des jugements sur les informations issues du suivi. Son but est d'apporter des améliorations. C'est la comparaison des résultats réels du projet / programme par rapport aux plans stratégiques et aux objectifs convenus. Il regarde ce que vous avez entrepris de faire, ce que vous avez accompli et comment vous l'avez accompli.

Les termes supplémentaires du suivi et de l'évaluation sont définis comme suit¹

Niveau de référence : Établit le statut actuel par rapport au résultat qui doit être atteint. Le niveau de référence est la première mesure d'un indicateur

Impact : Qualité et quantité de résultats à long terme générés par les réalisations du programme.

"Réduction de l'incidence des maladies, suite à la participation au programme de vaccination"

Indicateurs : Une unité de mesure qui spécifie ce qui doit être mesuré le long d'une échelle ou d'une dimension mais n'indique pas nécessairement la direction ou le changement. Les indicateurs sont un moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un produit ou un résultat, avec l'intention d'évaluer la performance et les résultats

Apport : Ressources mises dans le projet, telles que le personnel, le financement et les ressources techniques

Étape importante : Un point bien défini utilisé pour mesurer les progrès vers l'atteinte d'une cible, d'un extrant, d'un résultat ou d'un impact (cible intermédiaire)

Réalisations : La quantité, la qualité et la ponctualité des biens ou services produits résultant d'une activité / d'un projet / d'un programme "Nombre de familles participant à des programmes de

¹ OCDE 2002. *Glossaire des termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats (utilisé comme ligne directrice pour les définitions)*

subsistance”. Les indicateurs de réalisations mesurent les résultats immédiats des activités du projet ou du programme et nous indiquent si les activités se déroulent comme prévu.

Résultats : Résultats intermédiaires générés par les réalisations du programme. Ils correspondent à tout changement de comportement à la suite du programme. *“% Des familles soutenues qui connaissent une augmentation du revenu du ménage”* Les indicateurs des réalisations mesurent les changements intermédiaires résultant des activités du projet ou du programme. Ces résultats devraient, ensemble, mener à l'impact final prévu.

Réalisations : La quantité, la qualité et la ponctualité des biens ou services produits résultant d'une activité / d'un projet / d'un programme *“Nombre de familles participant à des programmes de subsistance”*. Les indicateurs de réalisations mesurent les résultats immédiats des activités du projet ou du programme et nous indiquent si les activités se déroulent comme prévu.

Cadre axé sur les résultats : Un système de S & E axé sur les résultats s'harmonise avec les plans annuels et les autres plans de travail, met l'accent sur l'atteinte des résultats et gère chaque indicateur

Cible : *“... un objectif précis qui indique le nombre, le moment et l'emplacement de ce qui doit être réalisé”*. Les cibles spécifient une valeur particulière qu'un indicateur devrait atteindre à une date précise dans le futur. Les cibles doivent également être SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et à Temps)

D'autres définitions du suivi et de l'évaluation figurent à l'**annexe 1**

6. Rôles et responsabilités

Le PSE cherche à améliorer le suivi et l'évaluation au sein et à l'échelle du gouvernement, en coordination avec le cadre national de planification (CNP). Le succès du S & E du gouvernement dépend donc d'une coopération et d'une collaboration étroites entre les différents organismes et individus. En tant que tel, le partage d'informations, de données et d'expériences est encouragée au sein du gouvernement.

La mise en œuvre du PSE exige que les normes suivantes soient respectées à tous les niveaux du gouvernement :

Structure : Exigences structurées pour la présentation des résultats, y compris les lois, les règlements et les exigences de développement international

Identification de l'efficacité et de l'efficacé : Processus standard d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacé de la mise en œuvre inclus avec l'évaluation des résultats et l'évaluation des coûts des politiques / programmes

Rôles et responsabilités définis : Rôles et responsabilités clairement définis et lignes officielles, organisationnelles et politiques de l'autorité

Information crédible : L'information sur la performance est transparente et est mise à la disposition de toutes les parties prenantes clés

Responsabilité : Aucune partie du gouvernement ne doit être exemptée de la responsabilité envers les parties prenantes. La responsabilité signifie que les problèmes sont reconnus et traités.

Engagement envers la capacité : Engager des ressources financières continues pour l'entretien et la gestion du suivi et de l'évaluation axé sur les résultats. Les compétences techniques en matière de collecte et d'analyse de données sont maintenues dans le cadre de la durabilité du système. Les

compétences de gestion dans l'établissement d'objectifs stratégiques et le développement organisationnel sont mis au point et maintenus et les systèmes de collecte et de récupération de données sont tenus à jour

Prime : Le succès est reconnu et récompensé, les problèmes sont traités, les messagers ne sont pas punis, l'apprentissage organisationnel est valorisé et les économies budgétaires sont partagées.

Pour que les processus de suivi et d'évaluation soient efficaces, il est nécessaire que l'ensemble du gouvernement soit impliqué dans le processus de S & E, la responsabilité commençant au sommet. En tant que tel, il est important d'élaborer les rôles et les responsabilités des personnes et des organismes clés liés au processus de S & E.

La section suivante définit les rôles et les responsabilités de divers organismes, mais elle n'est pas exhaustive et il est reconnu que le suivi et l'évaluation devraient avoir lieu, ce qui pourrait ne pas être spécifiquement décrit ci-dessous. En effet, il convient de souligner que cette politique vise à réaffirmer que chacun, dans une certaine mesure, devrait intégrer le suivi et l'évaluation dans ses pratiques de travail

6.1 Section de suivi et d'évaluation

Le Service de la politique stratégique, de la planification et de la coordination de l'aide (SPSPCA) est le bureau technique du Bureau du Premier ministre (BPM). Il vise à faciliter, mettre en œuvre et surveiller la vision du gouvernement et assurer un leadership stratégique pour les politiques ou programmes intersectoriels, à la fois le gouvernement et le donateur.

Le mandat du Service de la politique stratégique, de la planification et de la coordination de l'aide relève de la loi sur le gouvernement, en particulier de la section 5 qui détaille le rôle du Premier ministre en tant que chef de file. La section du suivi et d'évaluation (S & E) relève des sections 5 (a), 5 (b) et 5 (e) comme suit :

Le Premier ministre aura la responsabilité principale de :

a) la Planification politique stratégique et des décisions administratives importantes ;

b) Coordonner les activités du gouvernement ; ...

e) Superviser la mise en œuvre de la politique gouvernementale à partir de la mise en œuvre du PRG ;

Dans le cadre de ce mandat, la section du suivi et d'évaluation au SPSPCA travaille en étroite collaboration avec les agences gouvernementales pour promouvoir et conseiller sur la mise en œuvre des pratiques de suivi et d'évaluation efficaces et constitue le point de coordination du S & E au sein du gouvernement.

La section du S & E a plus précisément quatre principaux domaines d'activité :

1. Suivi : Par la coordination du suivi et de la présentation des progrès de la mise en œuvre du PNDD ; Décisions du Conseil des ministres, mise en œuvre de grands projets de développement et le descriptif budgétaire. En tant que tel, il est responsable de la production de trois rapports importants ;

A) Rapport annuel de développement (RAD) : Rapports sur les progrès réalisés au cours de l'année précédente par rapport aux cibles du PNDD, comme indiqué dans le cadre de suivi et d'évaluation. Cette publication, produite au cours du premier trimestre de l'année, devrait

être utilisée par les décideurs pour éclairer les décisions des programmes gouvernementaux visant à atteindre les cibles nationales dans le “Vanuatu 2030”.

B) Rapport semestriel (RS) : Rapports sur la mise en œuvre des décisions du CdM et des grands projets de développement.

C) Rapport annuel de performance : Présentation des compilations de rapports annuels de chaque ministère sur la performance par rapport aux objectifs de service tels que contenus dans les descriptifs budgétaires, Volume 3 du budget annuel. Cela peut être utilisé pour comparer l'efficacité des services à produire des résultats par rapport à leurs budgets.

2. Évaluation : Évaluer sur une base quinquennale les résultats des objectifs du PNDD à ce jour et produire des rapports intermédiaires d'évaluation des résultats du PNDD. Un rapport d'évaluation d'impact global sera produit à la fin du PNDD actuel en 2030.

3. Vérification des politiques : Évaluation indépendante de la pertinence d'une politique publique prenant en compte les coûts et les bénéfices. Cela peut être fait avant et pendant une mise en œuvre de politique.

4. Recherche nationale : Établissement des priorités de recherche et des orientations pour la recherche sur les processus et les résultats du développement, et prestation de la coordination et l'alignement des propositions de recherche sur les programmes gouvernementaux.

La section du suivi et d'évaluation et l'analyste principal des politiques (APP) du SPSPCA coordonnent les activités de S & E à l'échelle gouvernementale. Des groupes de travail sur le S & E, un pour chaque ministère, doivent être constitués, composés des responsables de coordination du S & E des ministères en question, de l'APP responsable du ministère du SPSPCA et d'un responsable de la section du S & E. Ces groupes de travail sont chargés de :

- Identifier les obstacles actuels et émergents dans les plans des ministères relatifs à la mise en œuvre des politiques ou des projets dans le but de fournir des conseils efficaces et opportuns pour les mesures correctives ;
- Assurer la cohérence des politiques et identifier les indicateurs à utiliser pour suivre et évaluer la mise en œuvre des plans du ministère conformément au PNDD et aux autres plans sectoriels connexes ;
- Maintenir et promouvoir l'échange de données et d'informations entre les ministres responsables et les ministères et avec le SPSPCA ;
- Se réunir régulièrement pour examiner les progrès de la mise en œuvre des domaines pertinents du PNDD, des décisions du CdM, des projets de développement et des NPP.

Sur demande, la section du S & E prépare des rapports supplémentaires sur le suivi pour considération par les ministres au Conseil des ministres (CdM).

6.2 Bureau national des statistiques

Le Bureau national des statistiques (BNS) est responsable de la collecte, de la compilation et de la publication des statistiques officielles, ainsi que de conseils et de directives aux différentes agences sur la collecte et le stockage des données pouvant être utilisées pour le suivi et l'évaluation.

L'avis du BNS, en tant que centre de coordination pour les statistiques au sein du gouvernement, est particulièrement nécessaire lors de l'élaboration d'un cadre de S & E qui implique la création de nouveaux indicateurs et la collecte de données pour assurer le respect des meilleures pratiques. À cet égard, le BNS n'est pas le seul organisme gouvernemental responsable de la collecte de données.

La mission du Bureau national des statistiques est essentielle au suivi et à l'évaluation, car elle est responsable de la collecte et de l'analyse des données, et de la diffusion de ces informations aux parties prenantes. Le BNS associe les producteurs et les utilisateurs de données afin que le suivi et l'évaluation soient informés des données et informations les plus récentes. La mission du BNS est :

Coordonner, produire et diffuser des informations statistiques de qualité et dans les délais pour une prise de décision fondée sur des données probantes pour tous. - SNDS Vanuatu, juin 2014

La coordination avec le BNS est importante en ce qui concerne la collecte de données de rapport fiables. Le BNS réunit des données spécifiques à intervalles réguliers. Comprendre quand les données et quelles données doivent être collectées est essentiel pour les rapports. La section du S & E prévoit de coordonner chaque année les informations statistiques pertinentes avec le BNS et tous les producteurs de données. Les informations pour les rapports du PNDD et du ODD ainsi que les informations pour les rapports infranationaux seront revues et mises à jour si nécessaire

6.3 Ministères responsables

La responsabilité du suivi et de l'évaluation doit commencer par le haut et s'écouler vers le bas. Les décideurs et les cadres des ministères déterminent l'orientation générale de leurs services et, en tant que tels, sont responsables de l'établissement de cibles et d'objectifs appropriés pour les programmes et les politiques, et d'assurer la mise en place de pratiques de S & E convenables. De plus, les ministères sont tenus d'élaborer et d'énoncer leurs objectifs de service annuels dans leurs descriptions budgétaires, ce qui devrait être conforme à leur plan d'activités annuel et figurer dans leur rapport annuel.

Les cadres des ministères, les directeurs généraux et les directeurs devraient utiliser les résultats du suivi et de l'évaluation dans le cadre de leur supervision de performance institutionnelle et pour s'assurer que les résultats et les impacts souhaités sont atteints. Le cas échéant, des rapports réguliers devraient également être fournis sur d'autres institutions sous leur contrôle (par exemple les organes statutaires)

Les responsables des programmes et les coordonnateurs de S & E des ministères sont chargés de réaliser le suivi et l'évaluation, en collaboration avec la section du S & E pour l'élaboration et le maintien des systèmes du S & E, notamment la collecte, la saisie, la vérification et l'utilisation des données pour la prise des décisions au sein du ministère.

L'agent de liaison des ministères servira de point de contact pour la section du S & E et l'aidera à collecter les données et informations de suivi et d'évaluation si nécessaire, à coordonner et à organiser les réunions au niveau du ministère et à s'assurer que les informations soient transmises en temps utile sur le progrès et la mise en œuvre des projets gouvernementaux, des programmes et de la mise en œuvre des décisions du CdM dans le cadre du processus de présentation semestrielle de rapports.

Dans l'accomplissement de son rôle et de ses tâches, le responsable de la coordination de suivi et d'évaluation travaillera en étroite collaboration avec d'autres responsables de programmes / projets du ministère et des services pour enregistrer et collecter des données et partager des informations sur les indicateurs de performance et la mise en œuvre.

En outre, dans le cadre du processus de présentation des rapports annuels de développement, les ministères identifiés comme collecteurs de données seront chargés de réunir des informations sectorielles pour suivre les progrès accomplis par rapport à chacun des indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation du PNDD et de rendre compte à la section du S & E.

6.4 Ministère des finances et de la gestion économique

Le ministère des finances et de la gestion économique (MFGE) surveille les dépenses par rapport au budget national, s'assurant que les agences gouvernementales dépensent dans leurs budgets alloués et utilisent des processus appropriés lors de l'achat de biens et de services

La MFGE est l'organisme responsable dans les préparatifs du budget annuel, qui comprend la préparation des programmes des budgets détaillés ainsi que le descriptif budgétaire qui cherche à associer les objectifs et les cibles de service des programmes du ministère au budget alloué. En rendant compte de ces cibles de service dans les rapports annuels du ministère, il est possible de faire des comparaisons de l'efficacité de différents programmes. Les ministères sont priés d'intégrer leurs cibles de service dans leur planification d'activités et leurs rapports annuels

En outre, au cours du cycle budgétaire, il est demandé aux ministères de soumettre de nouveaux projets (PNE) nécessitant un financement supplémentaire pour une prise en compte par le Comité

ministériel du budget. Des rapports sur l'efficacité des projets approuvés devraient être réalisés afin d'évaluer leur efficacité par rapport à leurs buts et objectifs déclarés, et de fournir aux décideurs des informations sur lesquelles ils peuvent appuyer leurs décisions dans les années à venir.

L'alignement des principes du S & E avec le Système d'information de gestion financière (SIGF) devrait permettre de comprendre comment les dépenses correspondent à la performance. Cette intégration avec le SIGF devrait se concentrer sur le coût des résultats, ou le coût du manque de résultats, ce qui peut être fait au niveau d'un programme, d'une activité ou d'un projet pour une année budgétaire donnée. Les dépenses déclarées par le ministère devraient être évaluées régulièrement en fonction de leurs cibles de service, tels qu'énoncées dans les descriptions budgétaires, ou selon les objectifs du projet énoncés dans les profils de projet. Cela favorise la coordination entre le S & E et le SIGF en mettant l'accent sur :

- la performance sur le lieu de travail (Dépenses concernant les résultats, les activités)
- la performance des coûts (Dépenses concernant les impacts, l'efficacité, l'efficacités)
- le résumé des résultats et les dépenses et l'association des dépenses et la réalisation
- la fourniture des indications si les coûts ont été surestimés ou sous-estimés
- la fourniture des indications que les objectifs sont financés de manière réaliste

6.5 Parlement

En tant que représentants élus par les électeurs, le gouvernement et toutes ses structures sont responsables devant l'assemblée législative. Les législateurs doivent exercer une supervision cohérente et informée des organes qui leur rendent des comptes, ce qui peut être facilité par les enseignements tirés du système du S & E.

Le parlement assure le contrôle et la surveillance ultimes des crédits budgétaires annuels au cours du débat à la Chambre. La fourniture dans les délais d'informations pertinentes sur les performances passées des agences gouvernementales par rapport aux dépenses peut permettre une vérification et une prise de décision fondée sur des preuves par les parlementaires

La supervision des dépenses et de la performance du gouvernement devrait provenir des comités parlementaires spéciaux, qui ont le mandat de convoquer les administrateurs et les ministres à rendre compte des dépenses et des performances de leurs ministères ou services. La Loi sur la fonction publique oblige les ministres à présenter des rapports ministériels annuels au Parlement

6.6 Entreprises commerciales d'État et organes statutaires

Les entreprises commerciales d'État et les organes statutaires sont tenus de présenter des rapports à la direction de leur organisation et au conseil d'administration. Le PSE offre l'opportunité d'aligner ces rapports sur les rapports gouvernementaux globaux. Les rapports annuels peuvent être rendus accessibles à la section du S & E en même temps qu'ils sont fournis à la direction et aux conseils. Cette accessibilité de l'information s'aligne sur les normes de transparence et de flux d'information à l'échelle du gouvernement. Une liste des ECE et des organes statutaires du Vanuatu se trouve à l'annexe 2.

6.7 Coordination de l'aide

L'amélioration des liens entre les dépenses récurrentes sur les programmes gouvernementaux et les dépenses des donateurs (ou conjointes) sur les programmes de développement est cruciale pour

parvenir à l'optimisation des ressources et aux résultats en matière de développement. Grâce à la mise en œuvre efficace du PSE, les performances de mise en œuvre des programmes de développement et d'atteinte des résultats souhaités seront identifiées, et la programmation future pourra s'appuyer sur les succès et tirer les leçons des insuffisances.

Le processus d'identification d'un problème, et le développement d'un projet ou d'un programme pour résoudre ce problème avant d'évaluer le financement approprié ou disponible (donateur ou récurrent) sont cruciaux pour ce processus. Cela aura pour effet de réduire les projets financés par les ressources gouvernementales lorsque le financement des donateurs est disponible. En outre, cela améliore la mise en œuvre des stratégies des plans nationaux en développant l'alignement de ces projets sur les priorités du gouvernement et, en tant que tel, sur les objectifs et indicateurs nationaux

Tous les projets financés par des bailleurs de fonds ont un département gouvernemental "parrain" chargé de veiller à ce qu'une procédure régulière soit dûment suivie pour les projets et, en fonction du projet spécifique, et à la mise en œuvre du projet. Une relation similaire est souhaitée avec les organisations non gouvernementales (ONG) où les projets sont étroitement liés aux objectifs et au programme de travail en cours du service gouvernemental.

Les projets sont suivis à l'aide des systèmes gouvernementaux et nécessitent que des objectifs et des résultats clairs soient énoncés dans le profil du projet avant d'être approuvés. C'est par rapport à ces objectifs que des rapports réguliers sont établis pour les gestionnaires de projets et les décideurs. La section du S & E suit les progrès de la mise en œuvre en cours des projets des donateurs dans le cadre du processus de rapports semestriels (RS) en compilant des rapports d'avancement pour tous les grands projets.

Un rapport de finition de projet est requis après la fin d'un projet afin de démontrer si les résultats clés du projet ont pu être dispensés par rapport au profil du projet et de donner un aperçu des dépenses du projet, ou un acquittement des dépenses si le financement du projet a été fourni par le biais du système financier du gouvernement

De plus, les services parrains sont encouragés à effectuer une évaluation de suivi du projet afin d'évaluer l'efficacité du projet à produire les résultats attendus, compte tenu des réalisations et des apports décrits dans le rapport de finition du projet

6.8 Gouvernement provincial

Le service des autorités locales (SAL) travaillera en étroite collaboration avec les provinces pour assurer un flux régulier d'informations du niveau de la communauté jusqu'aux provinces et ensuite au SAL. Le SAL sera le dépositaire de l'information infranationale et est responsable de les transmettre au BPM pour préparer les politiques, les stratégies et les rapports.

Afin d'assurer une circulation régulière de l'information avec les gouvernements provinciaux, la planification, la budgétisation et le suivi avisés sur les risques, les lignes directrices pour les administrations infranationales (Instruction n ° 001/2016 / SAL / Mdl) produits par le service des autorités locales au Ministère de l'intérieur en 2016 seront utilisés. Les activités associées à l'harmonisation avec le gouvernement provincial viendront compléter ces lignes directrices

6.9 Comités sectoriels du S&E

Les comités sectoriels du S & E travaillent à coordonner le processus de S & E. Les coordonnateurs du ministère seront des membres des comités en tant qu'élargissement des groupes de travail sur le suivi et l'évaluation décrits plus haut. Les comités sont basés sur des piliers dans le PNDD. L'objectif de ces comités est de renforcer le partage d'informations et la coordination inter-agences. Les responsabilités du comité sectoriel du S & E sont enregistrées par la section du S & E et seront données à tous les membres du comité.

7. Renforcement des capacités

Le renforcement continu des capacités est essentiel pour assurer la mise en œuvre effective de toutes les composantes du PSE, y compris l'alignement du suivi et de l'évaluation sur la planification et les rapports. La conception des programmes nationaux de renforcement des capacités et de sensibilisation se trouveront dans la section du S & E, et les ministères ou service prévoyant d'entreprendre une formation sur le S & E pour leur personnel devront préalablement consulter la section du S & E sur les meilleures pratiques

Les programmes doivent être adaptés après avoir évalué les lacunes en matière d'information et de capacité aux divers niveaux de gouvernement. Les initiatives de renforcement des capacités devront faire en sorte que les utilisateurs des données du S & E comprennent comment intégrer les fonctions du S & E dans leurs domaines de responsabilité dans la planification et la mise en œuvre, et comment ils peuvent donner suite aux conclusions du S & E. En outre, tous les gestionnaires devraient être en mesure d'évaluer les informations collectées à travers le processus du S & E et d'utiliser ces informations comme un outil pour la gestion et d'améliorer les futures interventions à travers le processus de planification. Les programmes généraux de renforcement des capacités sont axés sur :

L'alignement du RAD avec les rapports sectoriels et ministériels est un objectif initial des efforts de renforcement des capacités et s'alignera sur le renforcement des capacités en ce qui concerne le cadre national de planification. Le rapport sur les objectifs de service fait également l'objet d'une attention particulière dans le cadre du RAD, des rapports sur les ODD et de l'alignement du RAD sur le processus budgétaire.

Le renforcement des capacités de partage vertical et horizontal de l'information pour se concentrer sur la meilleure façon de comprendre les questions intersectorielles dans l'ensemble du gouvernement.

Le renforcement des capacités des formats de rapports infranationaux s'harmonise avec les cadres de planification du CNP et avec les lignes directrices du SAL.

7.1 Section du S&E

Le renforcement des capacités est axé sur la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation du PNDD. Les deux principaux domaines d'intérêt sont 1) l'alignement du RAD du PNDD sur les rapports infranationaux et 2) le rapport sur les ODD tel que requis.

Le personnel de la section du S & E a la responsabilité de veiller à ce que les pratiques du S & E soient comprises à tous les niveaux du gouvernement. Le personnel du S & E, utilisant l'assistance technique lorsqu'elle sera disponible, développera la capacité de soutenir la formation du personnel du ministère et des agences dans la planification et la présentation de rapports sur plusieurs cycles budgétaires.

Des compétences spécialisées en S & E seront probablement nécessaires pour mettre en œuvre la politique du S & E et assurer la qualité.

L'achèvement de l'inventaire quinquennal du PNDD est essentiel pour suivre les progrès en cours et les efforts de planification futurs. La section de suivi et d'évaluation élaborera une méthodologie solide pour cette prise d'inventaire et fournira le cadre à tous les gestionnaires à travers les différents niveaux de gouvernement afin d'évaluer les progrès vers les objectifs du PNDD.

7.2 Ministères

Formation du personnel existant ou nouvellement recruté pour se concentrer à la fois sur la gestion hiérarchique et les spécialistes du suivi et de l'évaluation. Les modalités de formation peuvent inclure des formations externes pour des qualifications reconnues offertes par un établissement d'enseignement supérieur ainsi que des formations personnalisées conçues par la section du S & E. La mise en œuvre des formations peut être réalisée en partenariat avec l'Institut de formation à l'administration publique du Vanuatu.

Une formation devrait être dispensée aux responsables hiérarchiques des compétences génériques du suivi et d'évaluation afin qu'ils puissent former les autres membres du ministère et être sûrs d'utiliser les résultats du suivi et de l'évaluation dans leurs rôles de gestion afin de mieux informer leurs prises de décisions.

L'alignement des rapports infranationaux et nationaux est le principal domaine d'intérêt. Cette conception de ce lien est incluse dans le cadre de suivi et d'évaluation du PNDD. La clarification du processus pour les ministères sectoriels garantit que ce lien est terminé. L'achèvement de la matrice de rapport du PNDD.

En coordination avec le Cadre national de planification (CNP), la formation sur le format révisé des plans d'actions et des plans généraux pour assurer l'alignement des objectifs de service avec la budgétisation au niveau du ministère

En outre, une formation devrait être dispensée dans l'alignement du cycle de planification et de budgétisation sur le suivi et l'évaluation des politiques nationales, y compris les décisions du CdM, PNDD.

Enfin, un programme de formation à moyen et à long terme sur le suivi et l'évaluation sera élaboré au besoin après l'achèvement du programme initial de formation à court terme. Les lacunes de capacité restantes peuvent être identifiées et un renforcement des capacités pertinent peut être conçu au sein de la section du S & E et, au besoin, avec l'aide des partenaires de développement.

Annexe 1 : Autres définitions du S & E

Responsabilité : Obligation de démontrer que le travail a été effectué et qu'il est conforme aux règles et aux normes convenues afin d'illustrer avec exactitude les résultats

Activité : Mesures prises ou travaux effectués au moyen desquels des intrants, tels que des fonds, de l'assistance technique et d'autres types de ressources, sont mobilisés pour produire des réalisations spécifiques

Indice de référence : Point de référence ou norme par rapport auquel la performance ou les accomplissements sont évalués

Efficacité : Mesure le ratio des réalisations (ou ressources utilisées pour produire les réalisations) par unité de résultat / impact du projet. (Le nombre de vaccinations (ou le coût) par unité de baisse du taux de morbidité (maladie évitée) ou par unité de baisse sur le taux de mortalité)

Efficience : Mesure le ratio des apports nécessaires par unité de réalisation produite, en mesurant l'étendue dans laquelle les ressources sont disponibles et appliquées aux activités ciblées (Coût du programme de vaccination / nombre de personnes vaccinées)

Évaluation diagnostique : Évaluation destinée à améliorer la performance, le plus souvent réalisée pendant la phase de mise en œuvre des programmes et des projets

Cadre logique (cadre log) : Outil de gestion utilisé pour améliorer la conception des interventions, le plus souvent au niveau du projet. Cela implique d'identifier les éléments stratégiques (apports, réalisations, résultats, impact) et leurs relations causales, les indicateurs et les hypothèses ou les risques qui peuvent influencer le succès et l'échec

Objectif : Énoncé d'un résultat de programme souhaité qui répond aux critères d'être Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et à Temps (SMART)

Suivi de performance : Un processus continu de collecte et d'analyse des données pour comparer la façon dont un projet, un programme ou une politique est mis en œuvre par rapport aux résultats attendus

Évaluation de programme : Évaluation d'un ensemble de projets (programmes ministériels) conçus pour atteindre des objectifs de développement spécifiques à l'échelle mondiale, régionale, nationale ou sectorielle

Évaluation de projet : Évaluation d'un projet individuel conçu pour atteindre des objectifs spécifiques dans le cadre de ressources et de calendriers de mise en œuvre spécifiques, souvent dans le cadre d'un programme plus vaste

Résultats : Réalisation, résultat ou impact (voulu ou non, positif et / ou négatif) d'un programme ou d'un projet

Évaluation sommative : Une étude menée à la fin d'un programme / projet pour déterminer dans quelle mesure les résultats prévus sont produits

Validité: Mesure dans laquelle les stratégies et instruments de collecte de données mesurent ce qu'ils sont censés mesurer

Annexe 2 : ECP et organes statutaires

Bureau national du tourisme

Autorité de réglementation des services publics

Société de radiodiffusion et de télévision du Vanuatu

Office de commercialisation de produits de base

Commission des affaires financières de Vanuatu

Régulateur vanuatais des télécommunications

Section de gestion des actifs

Banque nationale du Vanuatu

Société nationale de l'habitation

Banque pour le développement agricole du Vanuatu

Air Vanuatu (Opérations) Limited

Airports Vanuatu Limited

Members Financial Services Limited (VNPF)

Vanuatu Post Limited

Banque centrale du Vanuatu

Caisse nationale de prévoyance du Vanuatu

Ifira Wharf & Stevedoring (1994) Limited

Northern Islands Stevedoring Limited

Société d'abattoirs du Vanuatu Limited

Metenesel Estates Limited

Vanuatu Livestock Development Ltd

Autorité des qualifications du Vanuatu

Commission sportive du Vanuatu

Annexe 3 : Cycle de planification et de suivi



La planification, la budgétisation et le suivi et l'évaluation sont des processus récurrents. La planification, y compris la planification et la budgétisation, est suivie de la mise en œuvre. La mise en œuvre des plans est suivie par les parties prenantes et les résultats sont reconduits pour évaluation. Les résultats et les progrès sont utilisés pour améliorer le cycle suivant de planification et de budgétisation.



**Service de la politique stratégique, de la planification et de la coordination de l'aide
Bureau du Premier ministre
2017**